



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIXHEIM

Séance ordinaire du 21 octobre 2021 dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville

Nombre de membres du Conseil Municipal en fonction : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 20 (du point 1 au point 5)
21 (du point 6 au point 8)
20 (à partir du point 9)

Séance présidée par Madame Rachel BAECHEL, Maire

Assistaient à la séance :

Mmes et MM. Rachel BAECHEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Christophe EHRET, Sophie ACKER, André GIRONA, Alain DREYFUS, Raphaël SPADARO, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Olivier BECHT, Marie-Pierre BOUGENOT, Bilge BAYRAM, Sébastien BURGY, Alexandre DURRWELL, Bruno TRANCHANT et Lucas SCHERRER.

Excusés :

Mme Maryse LOUIS (procuration à M. Christophe EHRET)
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme Rachel BAECHEL)
Mme Marie ADAM (procuration à Mme Catherine MATHIEU-BECHT)
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. Raphaël SPADARO)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. Jean KIMMICH)
Mme Véronique FLESCHE (procuration à M. Patrice NYREK)
Mme Bérengère MICODI (procuration à M. Sébastien BURGY)
M. Alain DREYFUS (du point 1 à 5)
M. Olivier BECHT (à partir du point 9)
Mme Guileine LEVY
M. Adriano MARCUZ
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT

Secrétariat de séance assuré par :

M. Richard PISZEWSKI, Adjoint au Maire, Secrétaire
M. Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services, Secrétaire adjoint

Assistaient en outre à la séance :

M. Jean RENNO, Adjoint Honoraire

M. Lucien WETTEL, président du Conseil des Aînés

2 auditeurs



ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Désignation d'un représentant au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires

FINANCES

3. Attributions de subventions
4. Réduction de titres de recette

INTERCOMMUNALITE

5. Election de trois délégués au sein du Comité du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon (SCIN)
6. Rapport d'activité 2020 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

TRAVAUX

7. Avis sur la demande d'enregistrement déposée par la société VALORIM

JURIDIQUE

8. Adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

FONCIER

9. Mainlevée du droit de résolution de la ville au profit de la SCI GRAVIERE NAPOLEON
10. Acquisition de parcelles rue de l'Ecole – modification de la délibération du 27 mai 2021
11. Constitution de deux servitudes de passage de réseau

PERSONNEL

12. Recrutement de vacataires pour l'organisation des élections et des tâches administratives ponctuelles
13. Modification à l'état des emplois
14. Informations du Maire et des Adjoints
15. Divers

Point 1 de l'ordre du jour

Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Rapporteur : Madame le Maire

Selon dispositions des articles L.2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances et le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide de nommer :

- Monsieur Richard PISZEWSKI
- Monsieur Olivier CHRISTOPHE

respectivement aux fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint de séance du Conseil municipal.

Point 2 de l'ordre du jour

Désignation d'un représentant au Comité Consultatif Communal des Sapeurs Pompiers Volontaires

Rapporteur : Madame le Maire

Il y a lieu de procéder au remplacement de Madame Rachel BAECHTEL en tant que représentante de la Ville à ce comité, devenant présidente de plein droit eu égard à sa fonction de Maire de la Ville de Rixheim.

Un seul candidat se propose pour occuper la fonction : Monsieur Patrick BOUTHERIN.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

De désigner Monsieur Patrick BOUTHERIN en tant que représentant de la Ville au sein du Comité Consultatif Communal des Sapeurs Pompiers Volontaires.

Point 3 de l'ordre du jour**Attribution de subventions****Rapporteur : Madame le Maire**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

d'allouer les subventions suivantes :

article 92830 / compte 6574
Environnement

au titre de l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales :

- Monsieur BISARO Julien -2bis rue de Riedisheim - RIXHEIM30,00 €
- Monsieur HIRN Luc – 48 rue de l'Etang – RIXHEIM 36,38 €
- Monsieur KRAWCZYK Michel – 11 rue de la Liberté – RIXHEIM..... 50,00 €
- Monsieur KUHN Georges – 41 rue des Tulipes – RIXHEIM..... 32,45 €
- Monsieur MALIESKY Philippe – 53 rue des Tulipes – RIXHEIM 32,49 €

Point 4 de l'ordre du jour**Réductions de titres de recette****Rapporteur : Madame le Maire**

Dans le cadre des activités de la Maison de Vie pour la saison 2020/2021, certaines activités n'ayant pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire liée au Coronavirus, les adhérents suivants sollicitent le remboursement de leur participation :

Titre n° 297 du Budget 2020, d'un montant de 63,00 €, concernant divers encaissements relatifs aux activités de la Maison de Vie.

- Mme Madeleine WARIN sollicite le remboursement de sa participation à l'activité «Informatique», soit 33,00 €.

Titre n° 704 du Budget 2021, d'un montant de 385,00 €, concernant divers encaissements relatifs aux activités de la Maison de Vie.

- Mme Chantal SCHNEIDER sollicite le remboursement de sa participation à l'activité «Qi Gong», soit 33,00 €.

Titre n° 708 du Budget 2021, d'un montant de 1 064,00 €, concernant divers encaissements relatifs aux activités de la Maison de Vie.

- Mme Michèle LINDENMAYER sollicite le remboursement de sa participation à l'activité «Qi Gong», soit 64,00 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- De réduire de 33,00 € le titre n° 297 de l'exercice 2020, en reversant la somme de 33,00 € à Mme Madeleine WARIN, domiciliée 1 rue des Sorbiers à RIXHEIM
- De réduire de 33,00 € le titre n° 704 de l'exercice 2021, en reversant la somme de 23,00 € à Mme Chantal SCHNEIDER, domiciliée 7 rue des Ormes à RIXHEM
- De réduire de 64,00 € le titre n° 708 de l'exercice 2021, en reversant la somme de 64,00 € à Mme Michèle LINDENMAYER, domiciliée 62 rue des Alliés à RIEDISHEIM

D'imputer les charges correspondantes à l'article 9261 (Services en faveur des personnes âgées) / compte 678 (Autres charges exceptionnelles) du Budget 2021.

Point 5 de l'ordre du jour**Election de trois délégués au sein du Comité du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN)****Rapporteur : Madame le Maire**

Suite aux élections régionales des 20 et 27 juin 2021 et en raison de la loi sur le non-cumul des mandats, Monsieur Ludovic HAYE, Sénateur et Conseiller régional du Grand Est a donné sa démission de son mandat de Conseiller municipal de la Ville de Rixheim. Il y a donc lieu de procéder à son remplacement en tant que représentant de la ville au SCIN.

La ville de RIXHEIM est membre du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon à qui elle a notamment transféré les compétences relatives à

- la conception et la réalisation de travaux d'aménagement sur la voirie communale,
- la construction, rénovation ou les grosses réparations de bâtiments communaux recevant du public après établissement d'un procès-verbal de mise à disposition entre les communes concernées et le syndicat,
- la participation au fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement (CSLH) et actions en faveur de la jeunesse,

Le syndicat est administré par un Comité Syndical qui se compose de trois (3) délégués titulaires par commune.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois délégués au Comité du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN).

Madame HERBAUT et Madame THOMAS sont désignées assesseurs pour ce scrutin.

Sont candidats :

- **Madame Rachel BAECHEL**
- **Madame Catherine MATHIEU-BECHT**
- **Monsieur Richard PISZEWSKI**

Résultats du scrutin

- Nombre de présents :21
- Nombre de procurations :7
- Nombre de votants :28
- Bulletins blancs et nuls :0
- Suffrages exprimés :28

Ont obtenu :

- Rachel BAECHEL : 28 voix
- Catherine MATHIEU-BECHT : 28 voix
- Richard PISZEWSKI : 28 voix

Madame Rachel BAECHEL, Madame Catherine MATHIEU-BECHT et Monsieur Richard PISZEWSKI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés délégués du Conseil municipal de la Ville de Rixheim au sein du Comité du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN).

Point 6 de l'ordre du jour

Rapport d'activité 2020 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Rapporteur : Monsieur Richard PISZEWSKI

VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant la communication du rapport d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) accompagné du Compte Administratif par le Maire au Conseil Municipal en séance publique,

Le rapport d'activité établi par le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin pour l'exercice 2020 a été approuvé par le Comité Syndical en date du 20 avril 2021.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

De prendre acte du rapport annuel établi par le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin pour l'année 2020 tenu à la disposition du public et consultable au secrétariat général (bureau 18).

Point 7 de l'ordre du jour

Avis sur la demande d'enregistrement déposée par la société VALORIM

Rapporteur : M. Jean KIMMICH

Mulhouse Alsace Agglomération a confié à la société Valorim la construction d'un nouveau réseau de chaleur permettant d'alimenter une partie du territoire avec l'énergie de récupération venant de l'usine d'incinération des résidus urbains située à Sausheim. Ce réseau nécessite d'être complété par des chaufferies.

Une chaufferie est en cours de construction à Rixheim, rue de la Hardt. Compte tenu du développement du réseau de chaleur, la puissance fournie initialement prévue à 19,9 MW va augmenter pour passer à 42,9 MW. L'établissement sera ainsi soumis au régime de l'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La société Valorim a donc déposé une demande d'enregistrement en vue d'être autorisée à augmenter la puissance installée dans la chaufferie. A ce titre, l'arrêté préfectoral du 3 août 2021 a prescrit une consultation du public et un avis de la Ville de Rixheim est demandé.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

D'émettre un avis favorable sur la demande déposée par la société Valorim.

Point 8 de l'ordre du jour

Adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

Rapporteur : Madame le Maire

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes : Collectivité européenne d'Alsace, Ville de Strasbourg, Ville de Mulhouse, Eurométropole de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en

concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres
- Partager les expériences entre acheteurs

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure, la coordination du groupement de commandes en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics.

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée de deux ans à compter de sa date de notification, reconductibles. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit ;
- D'approuver les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que la charte d'utilisation.

Point 9 de l'ordre du jour**Mainlevée du droit de résolution de la ville au profit de la SCI GRAVIERE NAPOLEON****Rapporteur : M. Philippe WOLFF**

Les biens et droits immobiliers cadastrés :

- Section AH n° 1 « Rue de l'Île Napoléon » surface de 0,65a
- Section AH n° 2 « Rue de l'Île Napoléon » surface de 2,59a
- Section AH n° 3 « Rue de l'Île Napoléon » surface de 2,30a
- Section AH n° 4 « Rue de l'Île Napoléon » surface de 19,89a

appartenant à la SCI GRAVIERE NAPOLEON sont grevés d'un droit à la résolution garantissant l'exécution de certaines obligations au profit de la ville de Rixheim, conformément à l'acte authentique du 19 décembre 2002.

Un acte portant constitution de servitudes à charge de ces parcelles étant en cours, la SCI GRAVIERE NAPOLEON demande à la ville la mainlevée du droit de résolution dont elle bénéficie. Ce droit portait sur la réalisation des conditions suivantes :

- Démarrage des travaux par l'acquéreur dans un délai de 6 mois suivant l'obtention du permis de construire purgé de tout recours ;
- Achèvement des travaux de construction dans un délai de 24 mois à compter de l'ouverture du chantier.
- Bien que ces conditions n'aient pas été remplies, plus rien ne s'oppose aujourd'hui à ce que la ville renonce à son droit de résolution et autorise le propriétaire à disposer desdites parcelles.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- De prononcer la mainlevée du droit de résolution de la ville de Rixheim grevant les parcelles cadastrées section AH n°1 – AH n°2 – AH n°3 – AH n°4 ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente.

Point 10 de l'ordre du jour**Acquisition de parcelles rue de l'Ecole – modification de la délibération du 27 mai 2021****Rapporteur : M. Philippe WOLFF**

Lors de sa séance du 27 mai 2021, le conseil municipal décidait d'acquérir auprès de l'association Terre des Hommes Antoine de Saint-Exupéry une emprise foncière de 14,27 ares située rue de l'école à Rixheim et comprenant les parcelles suivantes :

- Section BZ n° 25 (2,71 ares) ;
- Section BZ n° 119/26 (10,48 ares) ;
- Section BZ n° 120 (1,08ares).

Le notaire en charge de la vente a relevé que la parcelle cadastrée section BZ n° 120 n'était pas incluse dans le legs à Terre des Hommes mais revenait à l'archevêché de Strasbourg.

Par conséquent, il est devenu nécessaire de modifier la délibération précitée en ce que l'acquisition ne concerne plus que les parcelles BZ n° 25 et BZ n° 119/26, pour une surface totale de 13,19 ares.

Le prix initialement fixé à 265 000 euros a quant à lui été révisé à 250 000 euros, soit 18 954 euros de l'are.

Pour mémoire, le service du Domaine avait dans son avis du 19 février 2021, estimé la valeur vénale des trois parcelles précitées à 279 000 euros, soit 19 551 euros de l'are.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- De modifier la délibération du 27 mai 2021 et d'acquérir uniquement les parcelles cadastrées :
 - Section BZ n° 25 - lieudit « village »
 - Section BZ n° 119/26 - lieudit « 8 rue de l'école »

Pour un montant de 250 000 euros, net vendeur ;

- De confier la rédaction des actes nécessaires à l'office notarial PIN et JOURDAIN à Sultz ;
- D'autoriser le Maire ou son adjoint délégué, à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente.

Point 11 de l'ordre du jour

Constitution de deux servitudes de passage de réseau

Rapporteur : M. Philippe WOLFF

Dans le cadre du projet de renouvellement du réseau souterrain basse tension dans les rues d'Ottmarsheim, des Cailles, des Sangliers et du Stade, ENEDIS prévoit de poser un réseau sur un terrain appartenant à la commune (Section AW, n° 0117, « 9002 rue d'Ottmarsheim »).

Une canalisation souterraine d'une longueur totale d'environ 22 mètres sera établie à demeure dans une bande de 3 mètres de large.

Afin de réaliser cette opération, il est nécessaire de consentir une servitude à ENEDIS sur la parcelle précitée en contrepartie d'une indemnité forfaitaire unique de 20 euros.

ENEDIS sollicite également de la ville la constitution d'une servitude suite au déplacement du réseau basse tension au 15, rue Albert Schweitzer.

Une canalisation souterraine d'une longueur totale d'environ 10 mètres sera établie à demeure dans une bande de trois mètres de large.

Afin de réaliser cette opération, il est nécessaire de consentir une servitude à ENEDIS sur la parcelle cadastrée section DX n° 0071, « 10 rue des peupliers », en contrepartie d'une indemnité forfaitaire unique de 20 euros.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'autoriser la constitution avec ENEDIS de deux servitudes sur les parcelles cadastrées :
 - Section AW n° 0117, développant une surface de 2,26 ares ;
 - Section DX n° 0071, développant une surface de 46,50 ares ;
- D'autoriser le Maire ou son adjoint délégué, à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente.

Point 12 de l'ordre du jour

Recrutement de vacataires pour l'organisation des élections et des tâches administratives ponctuelles

Rapporteur : Madame Barbara HERBAUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Afin d'assurer dans de bonnes conditions l'organisation des élections, et des tâches administratives ponctuelles de classement, de recensement, ou de saisie informatique, il est envisagé de recourir à l'emploi d'agents vacataires.

Ils seraient rémunérés de manière forfaitaire pour un montant de 25 € nets par heure pour l'organisation des élections, et de 10 à 15 euros nets pour des tâches administratives ponctuelles de classement, de recensement ou de saisie informatique.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver le recours au recrutement de vacataires pour l'organisation des élections et des tâches administratives ponctuelles,
- De fixer la rémunération de chaque vacation à 25 € nets par heure pour l'organisation des élections et de 10 à 15 euros nets pour des tâches administratives ponctuelles de classement, recensement ou saisie informatique,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document y relatif,
- D'inscrire au budget 2021 et suivants les crédits correspondants.

Point 13 de l'ordre du jour**Modification à l'état des emplois****Rapporteur : Madame Barbara HERBAUT**

Pour tenir compte des besoins des services, des mouvements de personnel et de l'évolution des missions ou des fonctions confiées aux agents, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants et de modifier l'état des emplois comme suit :

au 1^{er} novembre 2021

Grade	Service d'affectation	Variation	Effectif total du grade
Agent de maîtrise principal de 2 ^e classe à temps complet	Poste vacant	- 1	22
Adjoint technique à temps complet	Centre Technique Municipal	+ 1	16

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver la création et la suppression de poste détaillées dans le tableau ci-dessus ainsi que l'état des emplois modifié au 1^{er} novembre 2021 joint en annexe ;
- D'autoriser le recrutement d'un adjoint technique à temps complet conformément à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 ;
- De le charger ou son Adjointe déléguée de la régularisation de la situation administrative y relative ;
- D'inscrire au budget 2021 et suivants les crédits correspondants.

Point 14 de l'ordre du jour**Informations du Maire et des Adjointes**

M. Richard PISZEWSKI précise que des travaux auront lieu du 02 au 05 novembre rue de Mulhouse, qui sera barrée, au droit du carrefour où se situe le coq rouge, pour une opération de raccordement aux réseaux de logements. Une déviation sera en place, dès le 2 novembre prochain.

M. Christophe EHRET précise que la répartition des places de parking en centre-ville fera l'objet d'une information dans le prochain bulletin municipal (535 places de parking sont disponibles à quelques minutes des services et commerces).

M. Patrice Nyrek rappelle la date du prochain concert à l'Eglise Saint Léger dans le cadre des Musicales : le samedi 23 octobre, et le concert annuel de la chorale INVENTAIR au Trèfle, les 5 et 6 novembre.

M. Philippe WOLFF indique que la commission nationale d'aménagement commerciale vient de donner un avis favorable à la réalisation d'une grande surface LECLERC rue de Mulhouse, à l'emplacement de l'ancien garage OPEL.

Point 15 de l'ordre du jour

Divers

NEANT

=====

Madame le Maire lève la séance à 19h40

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Désignation d'un représentant au Comité Consultatif Communal des Sapeurs
Pompiers Volontaires

FINANCES

3. Attributions de subventions
4. Réduction de titres de recette

INTERCOMMUNALITE

5. Election de trois délégués au sein du Comité du Syndicat de Communes de l'Ile
Napoléon (SCIN)
6. Rapport d'activité 2020 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

TRAVAUX

7. Avis sur la demande d'enregistrement déposée par la société VALORIM

JURIDIQUE

8. Adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

FONCIER

9. Mainlevée du droit de résolution de la ville au profit de la SCI GRAVIERE NAPOLEON
10. Acquisition de parcelles rue de l'Ecole – modification de la délibération du 27 mai 2021
11. Constitution de deux servitudes de passage de réseau

PERSONNEL

12. Recrutement de vacataires pour l'organisation des élections et des tâches
administratives ponctuelles
13. Modification à l'état des emplois
14. Informations du Maire et des Adjoints
15. Divers

**Approbation du présent procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil Municipal du 21 octobre 2021**

BAECHTEL Rachel <i>Maire</i>	MATHIEU-BECHT Catherine	KIMMICH Jean
HERBAUT Barbara	WOLFF Philippe	LOUIS Maryse
NYREK Patrice	MEYER Valérie	PISZEWSKI Richard
ADAM Marie	EHRET Christophe	THOMAS Dominique
MARCUZ Adriano	ACKER Sophie	GIRONA André
WAESELYNCK Eddie	SPADARO Raphaël	DREYFUS Alain
TRANCHANT Bruno	BOUTHERIN Patrick	DURINGER Michèle
TINCHANT-MERLI Isabelle	LEVY Guileine	SEYHAN Miné
KATZ-BETENCOURT Nathalie	BOUGENOT Marie-Pierre	BECHT Olivier

BAYRAM Bilge	FLESCH Véronique	MICODI Bérengère
BURGY Sébastien	DURRWELL Alexandre	SCHERRER Lucas